

Déclaration d'accessibilité d'un site web géré par Bruxelles Environnement

Bruxelles Environnement s'engage à rendre ce site internet accessible, conformément à l'[ordonnance relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes publics régionaux et des communes](#).

La présente déclaration sur l'accessibilité concerne wearepark.brussels

Mesures prises par Bruxelles Environnement concernant l'accessibilité de l'ensemble de ses sites et applications web

- Le Conseil de direction de Bruxelles Environnement a demandé à l'administration de rendre l'ensemble de ses outils informatiques accessible aux personnes en situation de handicap ;
- Une collaboration étroite avec Anysurfer a été nouée ;
- Des formations sont proposées au personnel de Bruxelles Environnement en matière d'accessibilité web ;
- Un travail a été réalisé pour rendre notre charte graphique web accessible ;
- Des standards vidéos ont été définis pour rendre accessible tout nouveau projet de vidéo ;
- Des standards d'accessibilité pour les documents administratifs ont été rédigés ;

Etat de conformité sur base des directives du WCAG 2.1 niveau AA

Partiellement conforme

Bruxelles Environnement ne dispose pas du budget nécessaire pour réaliser un audit approfondi de tous ces outils web. Malgré les efforts fournis, il nous est donc impossible de garantir un niveau de totale conformité.

Toutes les vidéos publiées sur ce site sont rendues accessibles.

Contenu non-accessible :

Décrire ici le contenu non-accessible et qui ne sera pas rendu accessible. Expliquez pourquoi (charge disproportionnée, hors champ d'application de la législation, etc.)

- Accessibilité technique (code source) – charge disproportionnée
- Accessibilité visuelle (contraste des couleurs) – charge disproportionnée
- Accessibilité des documents administratifs (Word, Excel, PDF) – charge disproportionnée
- Accessibilité des vidéos (sous-titres, retranscription) – charge disproportionnée, intégration complète de la vidéo sur le site ne supportant pas la retranscription des éléments visuels présent dans la vidéo.

Date de rédaction de la déclaration d'accessibilité

19/06/2024

Retour d'information et coordonnées de contact

Le service Info-environnement de Bruxelles Environnement.

Le service Info-environnement

Le service Info-Environnement de Bruxelles Environnement est là pour vous prêter une oreille attentive, vous fournir une réponse pertinente, un conseil pratique ou vous conseiller la brochure la mieux adaptée à votre demande.

- Tél. : +32 (0)2 / 775.75.75
- Fax.: +32 (0)2 / 775.76.21
- [Contactez-nous](#)

Nous répondons du lundi au vendredi de **9h à 12h30** et de **13h30 à 17h**. **En dehors des heures**, nous vous invitons à remplir notre [formulaire de contact](#).